



VAL-D'OISE **ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE VOIRIE,
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
14, RUE DU STADE**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

Vu la demande en date du 2 octobre 2024 par la société **ICART** représentée par Monsieur Ghada DHAHAK, TSA 70011- Chez Sogelink 69134 Dardilly Cedex, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public de percusion de chambre et création de tranchée pour le compte de **SFR 16**, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris 15^{ème}.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation,

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera réglementée sise 14, rue du Stade du lundi 21 octobre au mardi 12 novembre 2024.

Article 2 : Le stationnement sera interdit face au sise 14, rue du Stade du lundi 21 octobre au mardi 12 novembre 2024.

Article 3 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise exécutant les travaux. La signalisation devra être mise en place pendant toute la période des travaux.

Article 4 : A l'expiration des travaux, la remise en état de la voirie sera à la charge de la société **ICART**, suivant les prescriptions techniques du règlement de voirie.

Article 5 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 03/10/2024

Le Maire,

Martine BIDEL